

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/INF/2013/9-GC(57)/INF/6
19 août 2013

Distribution générale
Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 4 de l'ordre du jour provisoire du Conseil
(GOV/2013/37)

Point 16 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(57)/1, Add.1 et Add.2)

Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux 1-5 juillet 2013

Rapport du Directeur général

Résumé

La Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux s'est déroulée au Siège de l'AIEA, à Vienne, du 1^{er} au 5 juillet 2013. Plus de 1 300 participants de 125 États Membres, dont 34 étaient représentés au niveau ministériel, et de 21 organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'y étaient inscrits et y ont assisté. Ils ont pu y passer en revue des données d'expérience et des enseignements tirés et échanger des idées, de sorte à dégager de nouvelles tendances et à envisager des objectifs à moyen et à long terme pour les initiatives internationales relatives à la sécurité nucléaire et à nourrir l'élaboration du Plan sur la sécurité nucléaire de l'AIEA pour 2014-2017.

Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux

1-5 juillet 2013

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. La Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux s'est déroulée au Siège de l'AIEA, à Vienne, du 1^{er} au 5 juillet 2013. C'était la première fois qu'une telle conférence était organisée par cette organisation. Elle a rassemblé des ministres ; de hauts responsables et décideurs chargés de la sécurité nucléaire ; des experts et représentants d'une large gamme de disciplines techniques et d'organismes spécialisés contribuant à la sécurité nucléaire ; des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant les compétences pertinentes ; des organismes de réglementation et d'autres autorités nationales compétentes ; des organismes nationaux de sécurité et de gestion des crises ; des autorités chargées de l'application de la loi et des contrôles aux frontières ; et des représentants de l'industrie et d'autres entités participant aux activités relatives à la sécurité nucléaire.

2. Plus de 1 300 participants de 125 États Membres, dont 34 étaient représentés au niveau ministériel, et de 21 organisations s'y étaient inscrits et y ont assisté. Ce niveau élevé de participation reflète l'importance de la conférence et l'utilité que lui ont reconnue les parties intéressées à travers le monde. Il sous-entend aussi la reconnaissance du fait que, si les activités relatives à la sécurité nucléaire relèvent de la responsabilité de chaque État, l'intérêt porté aux niveaux régional et mondial aux questions de sécurité nucléaire pourrait être fortement intensifié grâce à des actions collectives et à une coopération internationale.

3. Ils ont pu y passer en revue des données d'expérience et des enseignements tirés et échanger des idées, de sorte à dégager de nouvelles tendances et à envisager des objectifs à moyen et à long terme pour les initiatives internationales relatives à la sécurité nucléaire et à nourrir l'élaboration du Plan sur la sécurité nucléaire de l'AIEA pour 2014-2017. Ce plan servira de schéma directeur pour les activités de sécurité nucléaire de l'AIEA pendant cette période et facilitera l'évaluation de ses programmes dans ce domaine.

4. La conférence comprenait une séance ministérielle, des séances principales et des séances techniques organisées simultanément¹.

¹ Le programme complet de la conférence peut être consulté sur le site web de l'AIEA à l'adresse suivante : http://www-pub.iaea.org/MTCD/Meetings/PDFplus/2013/cn203/cn203_Programme.pdf.

B. Séance ministérielle

5. S. E. M. János Martonyi, ministre hongrois des affaires étrangères, a assumé la présidence de la conférence. Les ambassadeurs de la Hongrie et du Brésil, S. E. l'ambassadeur Balázs Csuday et S. E. l'ambassadeur Laércio Vinhas, en ont coordonné le processus préparatoire et ont co-présidé les consultations officielles à participation non limitée entre les États Membres portant sur le projet de déclaration ministérielle. Quatre séries de consultations ont eu lieu, dans le cadre desquelles ce projet a été finalisé.

6. La conférence a débuté par des allocutions du président de la conférence et du Directeur général. Lors de la séance ministérielle qui a suivi, 69 ministres et chefs de délégation ont fait des déclarations nationales².

7. Dans sa déclaration liminaire, le président de la conférence a reconnu les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité nucléaire, tout en soulignant la nécessité d'éviter un excès de confiance et de maintenir l'élan visant à la renforcer dans le monde. Il a estimé que le moment était crucial pour la sécurité nucléaire et a insisté sur le fait que cette dernière devait être reconnue comme un élément bien établi au sein des pouvoirs publics, des cadres réglementaires et de l'industrie. La conférence offrait aussi l'occasion d'examiner les directions dans lesquelles elle devait s'engager à l'avenir. Le président a fait observer que la conférence avait des ambitions, en visant à communiquer les engagements de hautes instances à renforcer la sécurité nucléaire et à faire des recommandations concrètes sur les plans stratégique et technique.

8. Dans son discours d'ouverture de la conférence, le Directeur général a souligné la menace durable que constituent les matières nucléaires et autres matières radioactives tombant entre les mains de personnes susceptibles de les utiliser à des fins malveillantes. Il a déclaré que cette conférence, la première sur la sécurité nucléaire à se tenir au niveau ministériel tout en étant ouverte à tous les États Membres de l'AIEA, envoyait un message fort : le monde s'engage sérieusement à renforcer les efforts faits dans le monde pour protéger les matières nucléaires et autres matières radioactives et les installations associées. En partie grâce à ces efforts, il a noté qu'il n'y avait pas eu d'acte terroriste mettant en jeu de telles matières, tout en ajoutant que cela ne devait pas nous donner l'espoir fallacieux d'être en sécurité, car la menace était réelle. Il a mis en avant trois points particulièrement importants : la nécessité de mettre en vigueur l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) ; l'intérêt que pourraient avoir tous les pays à inviter des experts internationaux à procéder à un examen de leurs arrangements de sécurité nucléaire ; et le parti qu'ils pourraient tous tirer de l'application des orientations de l'AIEA sur la sécurité nucléaire.

9. L'un des résultats majeurs de la conférence a été l'adoption par consensus³ de la déclaration ministérielle (voir la section C). Cette déclaration témoigne de l'engagement ferme des pouvoirs publics à atteindre l'objectif commun d'un renforcement de la sécurité nucléaire à travers le monde.

² Les déclarations nationales faites pendant la séance ministérielle peuvent être consultées sur le site web de l'AIEA à l'adresse suivante : <http://www-pub.iaea.org/iaemeetings/cn203Presentations.aspx>.

³ Après l'adoption de la déclaration ministérielle, un État Membre a fait une déclaration pour exprimer des réserves, mais ne s'est pas opposé à la réalisation d'un consensus sur le document. Cette déclaration peut être consultée sur le site web de l'AIEA à l'adresse suivante : <http://www-pub.iaea.org/iaemeetings/cn203p/RussianFederation-PDF.pdf>.

C. Déclaration ministérielle

Adoptée par la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux, Vienne, 1^{er} juillet 2013

Nous, Ministres des États Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), réunis à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : *intensification des efforts mondiaux*, organisée par le Directeur général de l'AIEA et ouverte à tous les États, restons préoccupés par la menace que constituent le terrorisme nucléaire et radiologique et d'autres actes malveillants ou de sabotage visant des installations et des activités mettant en jeu des matières nucléaires et d'autres matières radioactives.

Nous saluons les progrès importants réalisés au cours des dernières années en vue du renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde, notamment la création et la mise en œuvre de divers instruments internationaux contraignants et non contraignants. Nous reconnaissons les contributions apportées à cet effet par les Nations Unies, l'AIEA et d'autres organisations internationales pertinentes, et notons le rôle que pourraient jouer des processus, initiatives et sommets internationaux et participatifs pour faciliter les synergies et la coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire. Nous sommes néanmoins conscients des efforts qui doivent encore être consentis afin de renforcer encore plus la sécurité nucléaire dans le monde.

Nous encourageons l'ensemble des États à maintenir une grande efficacité dans la sécurité nucléaire, notamment la protection physique, de toutes les matières nucléaires et autres matières radioactives, de leur transport, utilisation et entreposage, et de leurs installations connexes, mais aussi à protéger les informations sensibles et à appliquer les systèmes et mesures de sécurité nucléaire nécessaires afin d'évaluer et de gérer efficacement leur sécurité nucléaire.

Compte tenu de ce qui précède, nous :

1. Affirmons que la responsabilité de la sécurité nucléaire sur le territoire d'un État incombe entièrement à cet État.
2. Insistons sur l'importance d'une coopération internationale afin d'apporter aux États qui en font la demande un appui leur permettant d'exercer leurs responsabilités et obligations dans le domaine de la sécurité nucléaire, et soulignons la nécessité d'une implication de tous les États Membres de l'Agence dans les activités et initiatives de cette dernière relatives à la sécurité nucléaire.
3. Demandons à tous les États de faire en sorte que les mesures de renforcement de la sécurité nucléaire n'entravent pas la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques.
4. Reconnaissons la menace que constituent pour la sécurité internationale le vol et/ou la contrebande de matières nucléaires, et affirmons à ce sujet que c'est aux États qu'incombe la responsabilité fondamentale, conformément à leurs obligations nationales et internationales respectives, de préserver la sécurité effective de toutes les matières nucléaires qui sont sous leur contrôle, y compris de celles qui sont utilisées à des fins militaires.

5. Rappelons la déclaration ci-après figurant dans la résolution 67/44 de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux *Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive* : « *Soulignant* qu'il est nécessaire de progresser d'urgence dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération afin de maintenir la paix et la sécurité internationales et de contribuer à l'action mondiale contre le terrorisme », et reconnaissons que des progrès supplémentaires doivent être faits en la matière.

6. Reconnaissons et appuyons les travaux que poursuit l'AIEA afin d'aider les États qui en font la demande à mettre en place des régimes nationaux de sécurité nucléaire efficaces et durables, et notons le rôle important que jouent à cet égard les plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP). Nous encourageons les États à continuer de recourir à cette aide lorsque c'est nécessaire, et encourageons également les États en mesure d'offrir une telle assistance à la mettre à disposition.

7. Encourageons les efforts visant à promouvoir, au niveau international, les échanges d'expérience sur les possibilités de mettre en place, de renforcer et de maintenir une culture nationale de sécurité nucléaire solide, compatible avec le régime de sécurité nucléaire de chaque État. Nous notons la contribution que pourraient apporter en la matière des initiatives du secteur industriel.

8. Prenons note des initiatives régionales en cours dans le domaine de la sécurité nucléaire et encourageons les États à les promouvoir lorsqu'elles peuvent contribuer à améliorer la coordination et la viabilité des efforts nationaux et mondiaux de renforcement de la sécurité nucléaire.

9. Invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPNM) et à son amendement de 2005, ainsi qu'à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et à les appliquer intégralement et, à cet égard, encourageons l'AIEA et les États à poursuivre leurs efforts afin de promouvoir l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais de l'amendement de 2005 de la CPPNM.

10. Invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre l'engagement politique d'appliquer le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives qui le complètent, documents qui n'ont pas force obligatoire, et encourageons tous les États à mettre en œuvre ces instruments et à maintenir la sécurité effective des sources radioactives pendant leur cycle de vie.

11. Encourageons l'AIEA, en consultation avec les États Membres, à examiner les possibilités de promouvoir davantage l'échange volontaire d'informations relatives à la mise en œuvre des instruments juridiques s'appliquant à la sécurité nucléaire.

12. Encourageons les États à continuer de réduire volontairement le plus possible l'utilisation d'uranium hautement enrichi et d'utiliser de l'uranium faiblement enrichi lorsque c'est techniquement et économiquement possible.

13. Encourageons les États à recourir volontairement aux services consultatifs et examens par des pairs de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire, basés sur des orientations reconnues au niveau international et adaptés aux besoins nationaux, nous félicitons de la reconnaissance croissante par les États Membres de la valeur des missions de service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) de l'AIEA, et encourageons celle-ci à promouvoir l'échange des expériences et des enseignements tirés de ces missions.

14. Reconnaissons l'importance de poursuivre les efforts pour parer aux menaces que fait peser le trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives, réaffirmons à ce sujet le rôle de la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) de l'AIEA en tant que registre international d'informations relatives aux incidents et au trafic illicite, et encourageons tous les États à se joindre et à participer activement au programme ITDB.
15. Saluons les travaux de l'AIEA dans le domaine de la criminalistique nucléaire et encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à créer des bases de données nationales de criminalistique nucléaire, lorsque cela est possible, en recourant au besoin et sur demande à l'assistance de l'AIEA et à des initiatives régionales pertinentes.
16. Reconnaissons que la sécurité et la sûreté nucléaires ont pour objectif commun de protéger la santé humaine, la société et l'environnement, tout en prenant acte des différences qui existent entre les deux domaines, et affirmons l'importance d'une coordination à cet égard.
17. Confirmons le rôle de premier plan que joue l'AIEA en renforçant le cadre de sécurité nucléaire dans le monde et en guidant la coordination des activités internationales dans le domaine de la sécurité nucléaire, tout en évitant les doubles emplois et les chevauchements.
18. Reconnaissons qu'il est important que l'AIEA ait accès à des ressources et des compétences appropriées pour entreprendre ses travaux, notamment grâce au versement de nouvelles contributions volontaires à son Fonds pour la sécurité nucléaire par des donateurs actuels et nouveaux.
19. Apprécions le soutien qu'apporte l'AIEA au renforcement des capacités dans les États qui en font la demande, notamment celles des organismes de réglementation, des services chargés de l'application des lois et du secteur industriel, en coopération avec les États Membres, et reconnaissons l'importance du Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN) et du Réseau de centres de soutien en sécurité nucléaire aux actions concertées.
20. Prions instamment l'AIEA de continuer à élaborer et à publier des orientations sur la sécurité nucléaire, et encourageons tous les États à les prendre en considération, le moment venu, dans leurs initiatives visant à renforcer et à améliorer constamment leur sécurité nucléaire.
21. Prenons note des Recommandations de sécurité nucléaire sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires (INFCIRC/225/Rev. 5) de l'AIEA, dont les mesures de protection contre le sabotage des installations nucléaires et des matières nucléaires en cours d'utilisation, d'entreposage ou de transport, et attendons avec intérêt l'élaboration de nouvelles orientations sur leur mise en œuvre notamment au cours de la construction et de la maintenance des installations nucléaires.
22. Reconnaissons les efforts que fait l'AIEA pour sensibiliser à la menace croissante de cyberattaques et à leur impact potentiel sur la sécurité nucléaire, et encourageons l'AIEA à redoubler d'efforts pour favoriser la coopération internationale et à aider les États, sur demande, dans ce domaine en élaborant des orientations appropriées et en prenant des dispositions pour leur application.
23. Prions instamment l'AIEA de tenir dûment compte de cette déclaration lorsqu'elle mettra la dernière main à son Plan sur la sécurité nucléaire pour 2014-2017.

24. Demandons à l'AIEA d'envisager l'organisation de conférences internationales sur la sécurité nucléaire tous les trois ans.

D. Séances principales et techniques

10. Après la séance ministérielle, une brève séance d'introduction aux aspects non ministériels de la conférence a permis de faire la jonction entre la séance ministérielle et les séances principales. Des déclarations liminaires ont été faites par M. Denis Flory, Directeur général adjoint chargé de la sûreté et de la sécurité nucléaires, au nom de l'AIEA, Mme Angela Kane, Haut Représentant pour le désarmement, au nom de l'Organisation des Nations Unies, et M. Dominique Ristori, Directeur général du Centre commun de recherche de la Commission européenne, au nom de l'Union européenne.

11. Six séances principales consacrées à l'examen en profondeur, d'un point de vue stratégique, de grands domaines de la sécurité nucléaire s'en sont suivies. Chacune d'entre elles comprenaient la présentation de communications par des orateurs invités, puis une table ronde, après quoi l'auditoire a posé des questions et fait des observations. Les séances principales ont porté sur les questions suivantes :

- Mise en œuvre et renforcement du cadre international de sécurité nucléaire ;
- Matières nucléaires et installations nucléaires ;
- Sources radioactives et installations associées ;
- Coopération et assistance internationales, et rôle de l'AIEA ;
- Mise en place et pérennisation d'une culture de sécurité nucléaire ; et
- Moyens de parer à la menace de trafic illicite.

12. Parallèlement aux séances principales, 12 séances techniques destinées aux spécialistes ont examiné plus en détail des questions précises, notamment : l'information et la cybersécurité, le renforcement des régimes de sécurité nucléaire, la sécurité des sources radioactives, la création de capacités, les interactions entre la sûreté et la sécurité, la caractérisation et l'évaluation de la menace (y compris la sécurité pendant le transport de matières nucléaires et radioactives), la formation théorique et pratique, l'architecture de détection et d'intervention, la criminalistique nucléaire et la sécurité nucléaire dans les installations nucléaires. Elles comprenaient la présentation de communications par des orateurs invités, des tables rondes et une discussion générale. Des séances de présentation sur panneaux étaient organisées en parallèle.

13. Pour faire le lien entre les différents axes de réflexion de la conférence, des rapporteurs ont présenté à la séance principale correspondante les principales conclusions de chaque séance technique et les questions clés qui y avaient été évoquées. Les co-présidents des séances principales ont ensuite compilé les principales conclusions de leurs séances respectives et les questions clés qui y avaient été examinées – en tenant compte des rapports des séances techniques –, lesquelles ont été ensuite présentées à la séance plénière finale. Enfin, un « résumé du président » (reproduit en annexe) a mis en avant les principales conclusions de la conférence et les questions clés qu'elle avait examinées.

E. La marche à suivre

14. Les comptes rendus de la conférence, y compris les communications faites par les orateurs invités et autres contributeurs, les rapports des rapporteurs sur les séances techniques, ceux des co-présidents sur les séances principales et le résumé du président seront publiés en 2014.

15. Lorsqu'il l'a jugé utile, le Secrétariat a pris en compte les conclusions et recommandations de la conférence, y compris celles figurant dans la déclaration ministérielle, lors de la définition des priorités pour les domaines d'activité figurant dans le Plan sur la sécurité nucléaire pour 2014-2017⁴.

⁴ GOV/2013/42-GC(57)/19.

Annexe

Résumé du président

5 juillet 2013

Introduction

La Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux s'est déroulée au Siège de l'AIEA, à Vienne, du 1^{er} au 5 juillet 2013. C'était la première fois qu'une telle conférence était organisée par cette organisation. Elle a rassemblé des ministres ; de hauts responsables et décideurs chargés de la sécurité nucléaire ; des experts et représentants d'une large gamme de disciplines techniques et d'organismes spécialisés contribuant à la sécurité nucléaire ; des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant les compétences pertinentes ; des organismes de réglementation et d'autres autorités nationales compétentes ; des organismes nationaux de sécurité et de gestion des crises ; des autorités chargées de l'application de la loi et des contrôles aux frontières ; et des représentants de l'industrie et d'autres entités participant aux activités relatives à la sécurité nucléaire.

Plus de 1 300 participants de 125 États Membres, dont 34 étaient représentés au niveau ministériel, et de 21 organisations s'y étaient inscrits et y ont assisté. Ce niveau élevé de participation reflète l'importance de la conférence et l'utilité que lui ont reconnue les parties intéressées à travers le monde. Il sous-entend aussi la reconnaissance du fait que, si les activités relatives à la sécurité nucléaire relèvent de la responsabilité de chaque État, l'intérêt porté aux niveaux régional et mondial aux questions de sécurité nucléaire pourrait être fortement intensifié grâce à des actions collectives et à une coopération internationale.

La conférence a permis aux participants de passer en revue des données d'expérience et d'échanger des idées, de sorte à dégager de nouvelles tendances et à envisager des objectifs à moyen et à long terme pour les initiatives internationales relatives à la sécurité nucléaire et à nourrir l'élaboration du Plan sur la sécurité nucléaire de l'AIEA pour 2014-2017. Ce plan servira de schéma directeur pour les activités de sécurité nucléaire de l'AIEA pendant cette période et facilitera l'évaluation de ses programmes dans ce domaine.

Dans sa déclaration liminaire, le président de la conférence, S. E. M. János Martonyi, ministre hongrois des affaires étrangères, a souligné que la lutte contre le terrorisme nucléaire exigeait que tous les États fassent bloc, en s'acquittant de leurs responsabilités au niveau national et en coordonnant leurs actions à l'échelle internationale.

Dans son discours d'ouverture, le Directeur général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, a mis l'accent sur la menace constante que représentent les matières nucléaires et autres matières radioactives tombant entre les mains de personnes susceptibles de les utiliser à des fins malveillantes. Le président de la conférence et le Directeur général ont tous deux reconnu les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité nucléaire, tout en soulignant la nécessité d'éviter un excès de confiance, de continuer à renforcer la sécurité nucléaire dans le monde et de rester vigilants face aux menaces crédibles.

La conférence a commencé par une séance ministérielle. Soixante-neuf ministres et autres chefs de délégations y ont fait des déclarations.

Une déclaration ministérielle, consultable sur le site web de la conférence, y a été adoptée par consensus.

La séance ministérielle a été suivie de six séances principales consacrées à l'examen en profondeur de grands domaines associés à la sécurité nucléaire et de 12 séances techniques, tenues simultanément, qui ont traité plus en détail divers sujets techniques y afférents.

Pour faire le lien entre les différents axes de réflexion de la conférence, des rapporteurs ont présenté à la séance principale correspondante les principales conclusions de chaque séance technique et les questions clés qui y avaient été évoquées. Les co-présidents des séances principales ont ensuite compilé les principales conclusions de leurs séances respectives et les questions clés qui y avaient été examinées – en tenant compte des rapports des séances techniques –, lesquelles ont été ensuite présentées à la séance plénière finale. Le résumé du président, établi à partir des rapports sur les séances principales et les séances techniques, met en avant les principales conclusions et les questions clés évoquées.

Les séances techniques

Les séances techniques ont été consacrées à l'examen plus approfondi de questions précises, notamment : l'information et la cybersécurité, le renforcement des régimes de sécurité nucléaire, la sécurité des sources radioactives, la création de capacités, les interactions entre la sûreté et la sécurité, la caractérisation et l'évaluation de la menace (y compris la sécurité pendant le transport de matières nucléaires et radioactives), la formation théorique et pratique, l'architecture de détection et d'intervention, la criminalistique nucléaire et la sécurité nucléaire dans les installations nucléaires.

Les participants ont approuvé l'engagement de l'AIEA en faveur de chacun de ces domaines, et ont noté par ailleurs la valeur des échanges d'informations qui se sont déroulés pendant ces séances, lesquelles ont combiné des présentations techniques, des séances de questions et réponses et des discussions animées pendant les tables rondes et avec l'auditoire.

Des rapporteurs ont résumé les principales conclusions de chaque séance technique et les questions clés qui y avaient été évoquées. Leurs rapports, qui figureront en intégralité dans les comptes rendus de la conférence, ont fait l'objet de brèves présentations à la séance principale correspondante. Le bref résumé des observations faites, que l'on trouvera ci-après, donne une idée des discussions qui se sont déroulées pendant chaque séance technique.

Information et cybersécurité (séance TA2) : L'AIEA a été encouragée à élaborer de nouvelles publications donnant des orientations, mais aussi des recommandations, pour constituer le fondement nécessaire à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information et la cybersécurité.

Renforcement des régimes de sécurité nucléaire (séances TA3 et TB2) : Les participants ont approuvé les efforts faits pour que le programme de sécurité nucléaire de l'AIEA réponde mieux aux demandes de missions consultatives, comme les missions IPPAS (Service consultatif international sur la protection physique), émanant des États Membres et aux demandes d'un suivi pour renforcer et pérenniser des régimes efficaces de sécurité nucléaire.

Sécurité des sources radioactives (séance TA4) : Les participants ont mis en commun les enseignements tirés des circonstances uniques à chaque pays dans lequel de telles sources sont entreposées, utilisées et transportées. Il n'y aura pas de solution « toute faite » pouvant s'appliquer à tous les États, mais les enseignements qui ont été mis en commun leur ont donné des indications utiles pour évaluer celles qui leur correspondent le mieux.

Interactions entre la sûreté et la sécurité (séance TB5) : Il a été largement reconnu que la sécurité nucléaire et la sûreté nucléaire partageaient le même objectif fondamental : protéger les personnes, les biens, la société et l'environnement. Les points de jonction entre les deux doivent donc être pris en compte à tous les niveaux, tant à celui de l'exploitant qu'à celui de l'organisme de réglementation. Les récents progrès faits dans le renforcement des interactions entre ces deux disciplines distinctes ont été salués.

Caractérisation et évaluation de la menace (séance TB3) : L'AIEA a été encouragée à donner la priorité à l'approche basée sur la menace pour réglementer les activités de protection physique des

matières nucléaires et des installations nucléaires. Les participants ont aussi souligné que les programmes de formation théorique et pratique étaient essentiels pour mieux sensibiliser de manière générale les esprits à la sécurité nucléaire pendant le transport des matières nucléaires et autres matières radioactives. Ils se sont félicités de l'existence du document INFCIRC/225/Rev. 5 et attendaient avec intérêt l'élaboration de guides d'application sur la sécurité du transport pour faciliter l'application de l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN).

Création de capacités et formation théorique et pratique par une approche structurée (séances TA5 et TB4) : Les participants ont avalisé le concept de développement des compétences par une formation théorique et pratique et, à cet égard, ont noté que les centres de soutien à la sécurité nucléaire pouvaient contribuer à la mise en place de régimes de sécurité nucléaire durables. Ils se sont fermement prononcés en faveur de l'élaboration de plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP) qui visent à améliorer cette dernière et ont demandé que l'AIEA parachève, en étroite coopération avec les États bénéficiant de son assistance, les INSSP pertinents et les mette à exécution le plus rapidement possible.

Architecture de détection et d'intervention (séance TA6) : Les participants ont noté qu'il fallait traiter la question des matières non soumises à un contrôle réglementaire de manière coordonnée et concertée. L'approche retenue impliquerait les autorités compétentes tant au niveau national que régional, de sorte que les mesures destinées à prévenir, détecter et contrer des actes criminels ou des actes non autorisés délibérés puissent être mises en place et maintenues durablement. Elle consiste notamment à mener des enquêtes et à traduire les auteurs de ces actes devant des tribunaux appropriés. Une sécurité nucléaire adéquate suppose que tous les organismes et agents publics d'un État, dont les agents de douanes, les responsables d'installations médicales, les gardes-frontières et autres organismes chargés de l'application des lois, qui ne font traditionnellement pas partie des interlocuteurs de l'AIEA, participent à la planification et à l'exécution des programmes de sécurité nucléaire.

Criminalistique nucléaire (séance TA7) : Les participants ont salué les travaux de l'AIEA dans ce domaine et ont encouragé les États qui ne l'ont pas encore fait à créer, lorsque cela est possible, des bases de données de criminalistique nucléaire en sollicitant l'assistance de l'AIEA et d'autres initiatives régionales pertinentes, disponible sur demande.

Sécurité nucléaire dans les installations nucléaires (séance TB6) : De nombreux États Membres envisagent de construire de nouvelles centrales nucléaires afin d'assurer leur sécurité énergétique et de rééquilibrer l'ensemble de leurs besoins énergétiques, en mettant davantage l'accent sur l'énergie nucléaire dans leur bouquet énergétique. Il est important que les réalisations dans le domaine de la sécurité répondent aux besoins et aux attentes de la communauté internationale.

Architecture de détection et d'intervention lors de grandes manifestations publiques et nouvelles technologies (séance TB7) : Les participants ont souligné l'importance d'une coopération et d'une assistance internationales pendant l'application de mesures de sécurité nucléaire au cours de grandes manifestations publiques, progressant au rythme des progrès technologiques et tenant pleinement compte des difficultés rencontrées actuellement pour détecter et contrer d'éventuels événements affectant la sécurité nucléaire.

Les séances principales

Les participants à la conférence ont réaffirmé le principe selon lequel la responsabilité de la sécurité nucléaire dans un État incombe entièrement à ce dernier, mais aussi ont reconnu l'importance d'une coopération internationale et le rôle central de l'AIEA. Ces principes ont été examinés plus avant

pendant les six séances principales de la conférence consacrées aux questions de fond, intitulées comme suit :

Séance M3 : Mise en œuvre et renforcement du cadre international de sécurité nucléaire

La CPPMN est un instrument international clé de promotion de la sécurité nucléaire. Son amendement de 2005 en étendrait considérablement le champ d'application et le bénéfice pouvant en être retiré. Toutefois, il n'a pas encore été ratifié par la majorité requise des deux tiers des États parties et n'est donc pas encore entré en vigueur. Il est clair que l'AIEA et les États Membres doivent poursuivre leurs efforts pour favoriser l'entrée en vigueur de l'amendement à cet instrument international fondamental, qui renforce considérablement le cadre de protection des matières nucléaires. Bien que le cadre juridique international de sécurité nucléaire comporte plusieurs autres instruments qui instaurent la confiance dans la sécurité nucléaire, les pratiques restent un facteur important et l'amendement de 2005 est nécessaire pour combler une lacune importante.

En clôturant la séance, les co-présidents ont remercié les orateurs pour leurs exposés intéressants et informatifs. L'un des deux a noté que les questions abordées pendant la séance revêtaient une importance primordiale pour un vaste secteur de la sécurité nucléaire et que non seulement l'AIEA mais aussi la communauté mondiale s'en étaient saisies. Il a déclaré qu'il ne tirerait pas de conclusions de la séance mais qu'il travaillerait avec les autres co-présidents à l'élaboration d'un rapport équilibré sur les débats qui serait transmis au président de la conférence. Les points ci-après ont fait par la suite l'objet d'un accord :

- L'universalisation des instruments juridiques internationaux dans le domaine de la sécurité nucléaire revêt la plus grande importance et devrait être promue, non seulement par les États concernés mais aussi par des organismes internationaux comme l'AIEA, l'ONU, etc.
- Dans ce domaine, il existe maintenant un système opérationnel d'instruments contraignants et non contraignants qui se complètent et se renforcent mutuellement. L'AIEA joue un rôle indispensable en compilant et en facilitant les travaux d'experts techniques, juridiques et politiques en vue de la mise au point des mesures et des principes directeurs contraignants et, en particulier, non contraignants destinés à être appliqués par les États Membres.
- Dans le domaine nucléaire, la transparence et la confidentialité font l'objet d'un équilibre délicat qu'il faudrait ajuster très soigneusement afin de ne pas compromettre l'avenir des applications pacifiques de l'énergie nucléaire ; de prévenir la menace que constituent pour l'humanité les actes malveillants ; et d'instaurer la confiance dans l'application correcte des mesures de sécurité nucléaire à travers le monde.

Séance M4 : Matières nucléaires et installations nucléaires

Les publications de la catégorie Fondements de la sécurité nucléaire et les publications correspondantes de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA énoncent des recommandations en ce qui concerne les cadres nationaux, régionaux et mondiaux de sécurité nucléaire. Plus particulièrement, le n° 13 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, intitulé Recommandations de sécurité nucléaire sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires (INFCIRC/225/Rev. 5), recommande de notables améliorations au régime de protection physique d'un État. Bien que l'AIEA soit en train d'élaborer un guide d'application de cette publication, elle doit faire davantage avec ses États Membres pour que ces recommandations importantes soient systématiquement mises en œuvre.

Les conclusions et recommandations formulées à l'issue de cette séance sont notamment les suivantes :

- L'AIEA devrait consacrer davantage de ressources à la fourniture de l'assistance sollicitée par les États Membres pour mettre en œuvre les recommandations du n° 13 de la collection Sécurité nucléaire.
- L'AIEA devrait faire une priorité de l'achèvement des publications de la collection Sécurité nucléaire.
- La communauté internationale devrait prendre en considération le concept de sécurité au niveau de la conception et en encourager l'application, sans perdre de vue l'ensemble du cycle de vie de l'installation concernée.
- La communauté internationale reconnaît qu'un cadre juridique et réglementaire solide et efficace est un élément important d'un régime de sécurité nucléaire. Ce cadre devrait être complété par la création d'une autorité dédiée à la sécurité nucléaire disposant des ressources voulues et soutenue par une culture de sécurité nucléaire institutionnalisée et active.
- Un système de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires est une pièce maîtresse du système de protection physique d'une installation et facilite la prévention et la détection de l'utilisation abusive ou du vol de matières nucléaires.
- Les orientations de l'AIEA devraient servir de base à la mise en place d'une politique et de programmes d'information et de cybersécurité dans les États Membres ; il faut néanmoins qu'il en soit aussi publié dans la catégorie Recommandations.
- Les États Membres devraient mettre au point des arrangements institutionnels qui entérinent les interactions adéquates entre la sûreté nucléaire et la sécurité nucléaire.
- L'AIEA devrait donner le degré de priorité voulu à la promotion de l'approche basée sur les résultats tenant compte des risques et aider les États Membres à développer leurs infrastructures réglementaires à cet égard.
- Les participants ont reconnu que les missions IPPAS étaient précieuses en aidant les États Membres à réexaminer et à renforcer leur régime de sécurité nucléaire.
- L'AIEA devrait élaborer des orientations avec les États Membres et les publier pour faciliter la mise en œuvre de ses recommandations sur la sécurité du transport.

Séance M5 : Sources radioactives et installations associées

Le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives est le principal instrument international consacré à la sécurité de ces sources. Les États sont encouragés à prendre l'engagement politique d'œuvrer à l'application des principes qui y sont énoncés et des orientations et c'est à eux qu'incombe la responsabilité de les faire entrer en ligne de compte dans leurs infrastructures nationales. Les obstacles à la sécurité des sources radioactives sont uniques et les États, les organismes de réglementation et autres instances devraient avoir les connaissances et la formation appropriées et devraient consacrer des ressources en quantité suffisante à la protection de ces sources.

Les conclusions et recommandations formulées à l'issue de cette séance sont notamment les suivantes :

- À l'instar de l'initiative concernant les projets modèles qui lancée au début des années 90 avec l'appui de cinq États Membres s'est achevée en 2004 en comptant près de 100 États participants, la sécurité des sources radioactives exige le même niveau d'efforts, d'engagement et de ressources de la part des États et de l'AIEA.
- Le code de conduite, sous sa forme actuelle, est largement accepté comme le principal instrument consacré à la sécurité des sources.
- Pour que les États continuent à s'engager en faveur des dispositions du Code et à y adhérer et pour que soient reconnues les raisons pour lesquelles la sécurité des sources radioactives présente des difficultés qui ne sont pas toujours prises en compte dans la sécurité des matières nucléaires et des installations nucléaires, il faudrait suivre une stratégie de motivation et d'acquisition des connaissances et des ressources. Il faudrait que soit rappelée à chacun la raison pour laquelle ces sources doivent être protégées et que soient données à tous la formation et les orientations nécessaires pour les mettre en sécurité. Sur le plan pratique, l'allocation appropriée de ressources est un volet essentiel de la sécurisation satisfaisante de ces sources, quelle que soit l'application concernée.
- Si la responsabilité de la sécurité nucléaire incombe au premier chef à l'État, toutes les parties intéressées sont chargées de contribuer à la sécurisation des sources radioactives.
- L'AIEA en particulier devrait continuer à jouer un rôle central dans l'élaboration d'orientations destinées à aider les organismes de réglementation et, par extension, les exploitants à susciter une prise de conscience et à collaborer avec d'autres parties intéressées à la mise en place de mesures de protection physique et de gestion de la sécurité.
- L'adoption d'une approche régionale renforce les relations de travail aux niveaux régional, national et local et incite à renforcer la coordination et la collaboration au-delà des frontières. Le succès de n'importe quel partenariat régional dépend de l'identification de chefs de file, qu'il s'agisse d'États ou d'organismes, ainsi que de la mobilisation du personnel à tous les niveaux.
- L'encadrement est certes crucial, mais, dans un souci de durabilité, il faudrait aussi reconnaître la nécessité d'une planification de la relève et d'une planification institutionnelle.

Séance M6 : Coopération et assistance internationales et rôle de l'AIEA

Les participants à la conférence ont reconnu la contribution d'organismes et d'initiatives très divers à la promotion de la coopération internationale et à l'intensification des efforts internationaux.

Les conclusions et recommandations formulées à l'issue de cette séance sont notamment les suivantes :

- La sécurité nucléaire est une responsabilité nationale. Les États sont néanmoins de plus en plus conscients de l'importance de la coopération bilatérale, régionale et internationale pour le renforcement des régimes nationaux de sécurité nucléaire. De même, la coopération et l'assistance internationales peuvent contribuer à réduire la menace aux niveaux régional et mondial.

- Les États devraient être encouragés à participer aux activités d'organisations et d'initiatives internationales qui favorisent le développement de capacités nationales pour faire face aux menaces contre la sécurité nucléaire.
- Les États doivent échanger des informations exactes et vérifiées sur les événements de sécurité nucléaire conformément à leurs obligations internationales et à leur législation nationale, en tenant compte de la nécessité de protéger les informations sensibles.
- Les États devraient mettre au point des programmes officiels de formation théorique et pratique et de certification pour favoriser le renforcement des capacités de manière structurée et durable.
- L'AIEA est reconnue comme étant la source des orientations internationales sur la sécurité nucléaire, élaborées avec les États Membres.
- L'AIEA devrait faciliter la coopération et l'assistance internationales pour promouvoir les utilisations sûres, sécurisées et pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi que ses services d'examen par des confrères et ses services consultatifs.
- L'AIEA devrait renforcer sa collaboration avec d'autres initiatives et organisations internationales pour optimiser les ressources, prévenir les chevauchements d'activité et harmoniser les approches en vue d'une sécurité nucléaire efficace.

Séance M7 : Mise en place et pérennisation d'une culture de sécurité nucléaire

Les conclusions et recommandations formulées à l'issue de cette séance sont notamment les suivantes :

- La baisse continue des effectifs qualifiés pour des raisons dues à l'organisation des carrières, aux départs à la retraite et à des changements administratifs, combinée à l'évolution croissante de la technologie et des procédures, constitue un défi sans égal pour la viabilité des régimes de sécurité nucléaire. Inscrire dans la durée les compétences des effectifs est un objectif commun.
- Les réseaux de formation théorique et pratique à la sécurité nucléaire, hébergés par l'AIEA, contribuent à l'amélioration de la culture de sécurité nucléaire dans le monde, et les États Membres sont encouragés à les soutenir et à en faire la promotion. Il faudrait envisager de resserrer les liens entre ces réseaux et le Conseil des gouverneurs.
- Les INSSP et d'autres initiatives et programmes de création de capacités conçus par les États Membres et d'autres contribuent à l'action entreprise à l'échelle mondiale pour établir et maintenir une culture de sécurité nucléaire efficace dans les États.
- Une des clés de la réussite d'opérations visant à pérenniser les systèmes et mesures conçus pour assurer la sécurité nucléaire réside dans l'efficacité des responsables et la continuité de l'encadrement et pas uniquement dans le recours à la technologie et aux procédés.
- Les enseignements tirés d'initiatives récentes devraient être appliqués pour le développement constant de l'appui international aux activités de création de capacités, l'accent étant mis sur la formation théorique et pratique, de sorte à faire davantage prévaloir la culture de sécurité nucléaire dans les États.

Séance M8 : Moyens de parer à la menace de trafic illicite

On peut s'attendre à ce que l'utilisation et l'offre de matières nucléaires et autres matières radioactives se développent, augmentant d'autant les risques de trafic illicite et la possibilité que des matières radioactives échappent au contrôle réglementaire.

Il faut :

- Favoriser l'autoévaluation et les examens internationaux par des confrères sur la base des orientations données dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, pour déterminer les priorités en matière de développement de l'infrastructure de sécurité nucléaire dans les domaines clés de la prévention, de la détection et de l'intervention.
- Encourager l'adoption d'une stratégie pour la mise en place, dans les États Membres, de systèmes et mesures de sécurité nucléaire efficaces et durables pour la détection des matières non soumises à un contrôle réglementaire et l'intervention en pareil cas, englobant les infrastructures, la création de capacités et les activités visant à pérenniser la sécurité nucléaire.
- Continuer à élaborer des guides d'application et guides techniques correspondant aux besoins des États Membres en ce qui concerne la détection des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et l'intervention en pareil cas.
- Intensifier davantage la collaboration avec d'autres initiatives internationales en ce qui concerne la détection et les interventions pour optimiser les ressources disponibles, harmoniser les approches et compléter l'assistance fournie.
- Consolider les moyens des États, par des travaux de recherche coordonnée, l'application des orientations données dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et l'offre d'une assistance technique et de formations dans la perspective des enquêtes criminelles et des poursuites pénales à engager à la suite d'événements de sécurité nucléaire.
- Promouvoir la création d'une bibliothèque nationale de criminalistique nucléaire pour accroître la confiance dans les conclusions des examens de criminalistique nucléaire, recenser les vulnérabilités de la sécurité nucléaire et y remédier.
- Aider les États à prendre conscience de l'intérêt que présente l'ITDB et à y contribuer efficacement, notamment en ce qui concerne la communication en temps utile d'informations exhaustives et pertinentes et l'élaboration d'un guide sur les pratiques optimales de notification à l'ITDB.
- Aider les États à harmoniser le droit et les orientations internationaux dans un système législatif et réglementaire national intégré.
- Étendre les activités régionales et sous-régionales pour articuler les actions autour des expériences et des besoins communs et pour mettre au point et exécuter des stratégies communes.

Les observations susmentionnées résument les discussions qui ont eu lieu durant la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux, qui s'est déroulée du 1^{er} au 5 juillet 2013 à Vienne (Autriche).